

7.1

Avis et communiqués

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Modification du Règlement n° 1 de l'OCRCVM concernant la durée maximale globale des mandats des administrateurs

Le 4 avril 2019, l'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par l'OCRCVM, de modification du paragraphe 5.3(2) du Règlement n° 1 de l'OCRCVM (le « projet de modification ») afin de favoriser l'échelonnement adéquat de l'échéance des mandats des administrateurs et de promouvoir la continuité des activités au sein du conseil d'administration de l'OCRCVM (2019 vol. 16, n° 13, B.A.M.F., 457).

Le 21 juin 2019, l'Autorité a approuvé le projet de modification.

Le projet de modification sera soumis à l'approbation des membres de l'OCRCVM à l'assemblée générale annuelle de l'OCRCVM du 24 septembre 2019, conformément à l'article 17.1 (1) du Règlement n° 1 de l'OCRCVM.

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Maxime Lévesque
Analyste expert aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : maxime.levesque@lautorite.qc.ca

Jean-Simon Lemieux
Analyste expert aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4366
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4366
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : jean-simon.lemieux@lautorite.qc.ca